

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPNETERY**

Nombre de Conseillers :

En exercice = 13  
Présents = 11  
Votants = 11

L'an DEUX MIL DIX-NEUF  
le JEUDI 22 AOÛT  
le Conseil Municipal de la commune de CHAMPNETERY  
dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de M. Pierre LANGLADE, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12-08-2019.

Présents :

M. Arnaud CHALOPIN, Mme Mireille PERIGAUD, M. Roger PLANCHE,  
M. Stéphane TERTRAIS, M. Jean-Claude BASSET, M. Pierre LANGLADE,  
M. Pierre GUERIN, M. Olivier TERTRAIS, M. Eric RIBIERE, Mme Arlette  
DEMAR et Mme Nathalie DUMAS.

Absents : M. Christian RAPAUD (excusé), M. Pascal ROUX (excusé).

Procuration : Néant.

M. Arnaud CHALOPIN a été élu secrétaire.

OBJET :

**-2019-39- PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Vu le budget 2018/2019 de la cantine scolaire de Champnétery ;  
Vu que les Conseils Municipaux ont la liberté de décision en matière d'augmentation du prix des repas,  
dans les cantines scolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à compter du 01 septembre 2019, d'appliquer aux repas pris à la Cantine Scolaire les  
tarifs suivants :

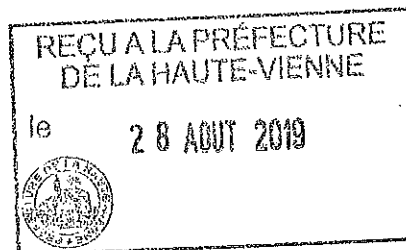
. Prix du repas enfant = 2,65€  
. Prix du repas adulte = 5,30€

- **DECIDE** que, de même que les années précédentes, seules les absences à plus de 4 repas  
consécutifs seront décomptées.

Au registre sont les signatures  
Affiché le 26 Août 2019  
Pour copie conforme :  
En-Mairie le 26 Août 2019  
Le Maire,



Pierre LANGLADE



ACTE  
Reçu à la Préfecture  
Publié le... 28 AOÛT 2019  
Notifié le... 28 AOÛT 2019  
Certifié exécutoire  
A CHAMPNETERY, le... 03 SEP 2019  
Le Maire

